



Accusé d'avoir tué un daim!!

Par **krilumarce**, le **02/02/2014** à **09:06**

Bonjours,

mon conjoint et mon voisin ont été convoqué a la gendarmerie pour avoir soit disant tué un daim sur une commun voisine.Un daim a été retrouvé sans tete,du coup sur les dirent de certaines personnes mon conjoint et mon voisin ce retrouvent accusé.

Il n'y aucune preuve (car ce ne sont pas eux).

Les gendarmes convoquent tous le monde ,parents ,ex petite amie!!enfin je trouve que les moyens déployé son énorme pour cette affaire.

Que disposons nous comme droit?

Mon conjoint est chasseur et mon voisin avait un daim qu'il avait acheter mais qui c'est échapper!

Nous ne savons même pas si l'affaire va passer devant un juge ou non,on ne sait pas grand chose a vrai dire sur les intentions des gendarmes.ont-ils le droit de convoqué autant de monde?

Par **domat**, le **02/02/2014** à **09:26**

bjr,

les gendarmes ont le droit d'interroger les personnes qu'ils veulent pour leurs enquêtes et d'utiliser les moyens qu'ils veulent.

une plainte a-t-elle été déposée ?

vous avez les droits reconnus à tous citoyens.

vous pouvez demander conseil à un avocat pénaliste.

cdt

Par **krilumarce**, le **02/02/2014** à **09:34**

je croix qu'aucun plainte a été déposé,

ils doivent mener l'enquête pour savoir qui a tué ce daim.

Ce qui me semble étrange,c'est que lorsqu'ils ont intérogé mon conjoint ils lui ont demander de dire que c'etait mon voisin qui avait fait le coup et qu'il le laisserait tranqui!!mon conjoint a refuser et la sa a menacer!!

moi je pense qu'ils ont aucune preuve, car apart des convocations pour etre interoger sa n'est pas aller plus loin.les gendarmes disent seulement qu'ils ont des temoignages de personnes qui disent que c'est eux!sauf que sa ne peut pas etre vrai!!

j'atend juste qu'il me convoque a mon tour sauf que jaimerais ne pas passer pour une cruche et savoir me defendre comme il faut!!